



16 AU 18 JUIN 2023

## VOILES CLASSIQUES DE PORT-LOUIS A BENODET

### ORGANISATION

La course est organisée par l'Atlantic Yacht Club avec le concours de la ville de Port-Louis, de la société Sellor et du Yacht Club de l'Odet. Elle est parrainée par le Yacht Club de France.

Le corps arbitral fédéral est composé des Présidents du Comité de Course et du Jury.

La course se déroulera au départ de Port-Louis, à destination de Bénodet, du 17 au 18 juin 2023.

Le grade FF Voile de la compétition est 5B.

### RÈGLES

La course sera régie par :

- Les Règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) ;
- Les règlements fédéraux ;
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer ( le « RIPAM ») quand elle remplace les RCV du chapitre 2 ;



ATLANTIC YACHT CLUB

# LES 150 MILLES

• Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont consultables sur le site de la FFV : [ffvoile.fr](http://ffvoile.fr).

### PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter les pavillons choisis et fournis par l'autorité organisatrice. Aucune autre publicité n'est autorisée.

### ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Bateaux de croisière dits « classiques », tels que définis par les Règles de la Jauge Classique Handicap (« la JCH »), d'une longueur au pont minimum de 8 mètres et satisfaisant à la catégorie RSO (3).

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité en conformité avec les prescriptions la Division 240 pour la zone de navigation considérée : Semi-hauturier

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Les participants devront se pré-inscrire en ligne sur le site [atlantic-yachtclub.com](http://atlantic-yachtclub.com) ou par mail à [contact@atlantic-yachtclub.com](mailto:contact@atlantic-yachtclub.com). Pour valider l'inscription, le formulaire d'inscription est à télécharger sur le site et à renvoyer par mail à l'organisation. Les droits d'inscription devront être payés par virement bancaire.

# LES 150 MILLES



Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- Pour chaque membre d'équipage, une licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs ;
- le certificat de jauge ;
- un certificat d'assurance garantissant la responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'euros ;
- le numéro MMSI ;
- un certificat d'inspection du radeau de sauvetage à jour ;
- l'acte de francisation.

Pour les concurrents étrangers :

- Les membres de l'équipage ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription un justificatif de leur appartenance à une Autorité nationale membre de l'ISAF et un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- le certificat d'immatriculation ;
- le certificat de jauge ;
- un certificat d'assurance garantissant la responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'euros.

## JAUGE

La jauge sera celle de la Jauge Classique Handicap. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants : 150 euros par bateau plus 40 euros par équipier pour le diner. Le vin est offert par le club.

Les règlements et l'inscription seront effectués sur place dès le vendredi 16 juin 16h00. D'autres dispositions pourront être proposées ultérieurement sur notre site :

[atlantic-yachtclub.com](http://atlantic-yachtclub.com)

## PROGRAMME

### Vendredi 16 juin

**16h00** : Validation du dossier d'inscription. Remise des Instructions de course

**19h00** : Cocktail de bienvenue suivi du diner des équipages au restaurant «la cantine des matelots» à proximité des pontons.

### Samedi 17 juin

**09h00** : Validation du dossier d'inscription. Remise des Instructions de course

**12h00** : Départ de la course en rade de Lorient à destination de Bénodet, parcours d'environ 150 milles

### Dimanche 18 juin :

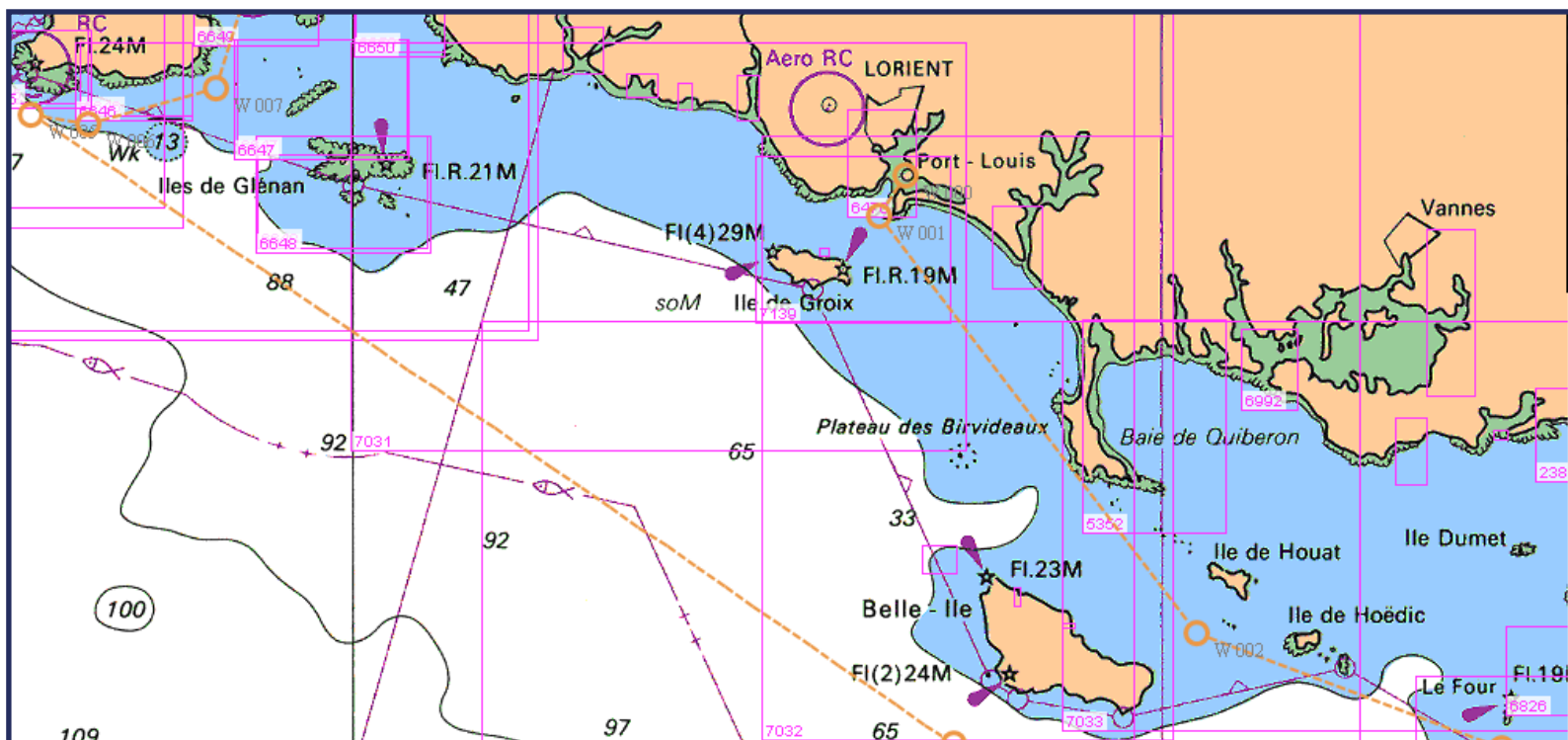
**14h30** : Remise des prix au Yacht Club de l'Odet

## INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles le jour de la confirmation des inscriptions, vendredi 16 juin 2021.

## LES PARCOURS

L'emplacement de la zone de départ sera précisé dans les Instructions de course. Parcours côtiers : Zone de course à définir suivant Annexe Parcours se situant entre le Plateau du Four à l'Est et la pointe de Penmarch à l'Ouest.



## CLASSEMENT

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera établi selon le système temps sur temps.

## PLACE AU PORT

Les places de port seront gratuites au port de plaisance de Port-Louis une semaine avant le départ et à Bénodet une semaine après la course.

Adresse : Quai de la Pointe - 56290 Port-Louis

Tél : 02 97 82 59 55

VHF : Canal 9

E-mail : port-portlouis@sellor.com

Prévenir la Capitainerie le plus tôt possible et au plus tard 24h avant l'arrivée au port.

## COMMUNICATIONS RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit, ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Les appels aux sémaphores sont autorisés pour demander une météo.

## PRIX

La remise des prix sera organisée se tiendra à Bénodet le dimanche 18 juin 2023.

## DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

# LES 150 MILLES



En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## CAS D'ANNULATION DE LA COURSE ET CONSÉQUENCES

L'autorité organisatrice pourra, pour cause de force majeure ou de tout événement échappant à son contrôle ou si, selon son jugement, la sécurité des participants l'exige du fait des conditions météorologiques, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve.

L'annulation de l'épreuve ne donnera lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter l'équipe d'organisation :

Jean-Jacques Ollu  
06 80 10 32 82  
[jeanjacquesollu@orange.fr](mailto:jeanjacquesollu@orange.fr)



[www.atlantic-yachtclub.com](http://www.atlantic-yachtclub.com)